



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 027-24

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 juin 2024, le *Règlement 027-24 Abrogeant les règlements 1151, 1721 et 615-18 des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville.*

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 20 juin 2024

La greffière,

ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE